

## I LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : NOUVELLE OBLIGATION EN ASSURANCE DE PERSONNES

I Interview de Mme Clémence Scottez,  
Responsable des affaires économiques à la CNIL (p.6)





# édito

## 2019 SERA RICHE EN ÉVOLUTIONS

**LOREDANA  
MAÏER,**  
Directrice générale  
de l'UNMI

Les mutuelles ont beaucoup à faire sur tous les plans cette année : technique, juridique, informatique, gestion, commercial... Le déploiement progressif de la réforme du reste à charge zéro commence. L'extension de la CMU-C aux personnes éligibles à l'ACS sera effective en novembre. Les mutuelles devront aussi appliquer le prélèvement de l'impôt à la source lors de leurs versements d'indemnités journalières aux assurés en arrêt maladie, sauf exceptions.

Cette année sera de plein exercice pour les réglementations sur la DDA et le RGPD. Publié en juin dernier, le décret relatif à la distribution d'assurance a en effet fixé au 23 février 2019 l'entrée en vigueur de la formation continue annuelle de quinze heures. La mise en œuvre du règlement général sur la protection des données se poursuivra à l'aide d'un nouveau guide propre au secteur de l'assurance.

Pour faire face à tous ces défis opérationnels, les mutuelles indépendantes peuvent compter sur le soutien de l'UNMI. C'est la vocation même de notre Union. Alors que la mutualité poursuit sa concentration et se rapproche des institutions de prévoyance et des groupes d'assurance, l'UNMI contribuera au maintien de sa diversité et son authenticité grâce à son agilité et sa capacité d'innover.

Au nom de l'UNMI toute entière, je vous souhaite une très bonne année.



# LES CHIFFRES CLÉS

## Les mutuelles communales ont-elles de l'avenir ?

*Cette assurance collective rend la complémentaire santé accessible à tous au sein d'une commune, voire d'un département. Or la prochaine évolution de la CMU-C poursuit le même objectif afin de lutter contre le renoncement aux soins.*

### 2013

Création de la première mutuelle communale à Caumont-sur-Durance (Vaucluse) à l'initiative de la municipalité.



### 20 000 adhérents

Cette forme de mutuelle permet surtout aux personnes modestes de se protéger lorsqu'elles ne bénéficient ni de la CMU-C, ni de l'aide à la complémentaire santé, et ne peuvent compter sur l'assurance de leur conjoint. C'est leur vocation.



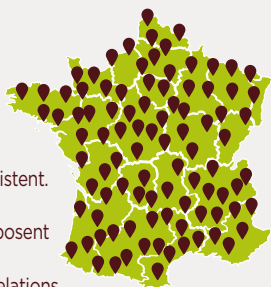
### 2017

Cette assurance collective à adhésion facultative s'étend pour la première fois à tout un département, celui du Loiret.



### Plus de 2 000 mutuelles communales en France

À elle seule, Actiom déclare avoir distribué son offre dans plus de 2 000 communes, mais d'autres associations existent. De petites et moyennes mutuelles de santé proposent aussi cette solution dans le cadre de leurs relations de proximité et de leurs valeurs d'entraide et de solidarité.



### 3 profils d'assurés



Majoritairement des séniors



Des personnes sans emplois, notamment des jeunes



Des travailleurs non salariés

**60 €**  
par mois

Selon la Mutualité française, ce serait le montant de la cotisation de la mutuelle communale de Caumont-sur-Durance en 2016. Ce montant est le même pour tous les assurés et il était de 47€ en 2013.

Sources :

- UNCCASS  
- AMF  
- Argus de l'assurance  
- Actiom

# LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

## NOUVELLE OBLIGATION

### EN ASSURANCE DE PERSONNES



*Les mutuelles sont concernées au même titre que les caisses d'assurance maladie ou de retraite et tous les organismes qui versent des revenus de remplacement.*

Les organismes d'assurance complémentaire sont depuis longtemps collecteurs de la taxe sur les conventions d'assurance. Ils doivent aussi prélever l'impôt sur les revenus à la source (PaS) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les entreprises utilisent la déclaration sociale nominative (Dsn) pour remplir cette nouvelle obligation. Les autres payeurs-collecteurs effectuent une déclaration de "prélèvement à la source des revenus autres" (Pasrau).

**En assurance de personnes, le PaS s'applique aux indemnités journalières versées en complément de la sécurité sociale et aux rentes de toute nature :**

d'invalidité, de conjoint, d'éducation et de retraite supplémentaire. En cas de délégation de gestion du contrat d'assurance, le prestataire peut être mandaté pour effectuer la déclaration Pasrau, le prélèvement et le reversement.

---

## SEULE EXCEPTION

LA SUBROGATION DU PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE À L'EMPLOYEUR, LORSQUE CELUI-CI CHOISI DE MAINTENIR LA RÉMUNÉRATION DE SON SALARIÉ EN ARRÊT DE TRAVAIL. DANS CE CAS, L'ORGANISME D'ASSURANCE RAPPELLE À L'ENTREPRISE SON OBLIGATION DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN TANT QUE PAYEUR-COLLECTEUR.

---

La gestion des flux Pasrau a fait partie des critères de sélection du fournisseur du nouveau système de gestion de l'UNMI, déployé en 2018. **“L'éditeur retenu a participé à la réflexion sur la mise en œuvre du prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019, en tant que signataire de la charte de partenariat PaS avec la Direction générale des finances publiques.”** souligne Morgan Hoden. C'est une garantie de capacité et de sécurité techniques. L'UNMI veille également à la protection des données personnelles en appliquant rigoureusement le règlement européen en vigueur (RGPD).

La retenue à la source est calculée à partir du taux d'imposition communiqué par l'administration fiscale pour chaque personne.

**“Nos équipes de gestion reçoivent ces taux nominatifs par l'intermédiaire de l'outil Pasrau.”** explique Morgan Hoden, Directeur des Opérations de l'UNMI. En l'absence de ces informations, nous utilisons la grille des taux par défaut définis par l'administration. La déclaration Pasrau mentionne le montant des revenus, leur taux d'imposition à la source et la somme collectée qui sera reversée à l'administration fiscale.



## L'UNMI COLLECTEUR-PAYEUR AU SERVICE DES MUTUELLES

Directive sur la distribution d'assurance, règlement général sur la protection des données, loi Eckert et déclarations Agira, prélèvement à la source... Le cadre réglementaire des assurances de personnes ne cesse de se renforcer année après année. L'UNMI permet aux mutuelles indépendantes de développer la prévoyance sans avoir à investir en ressources humaines et en outils pour gérer cette complexité. Porteuse de risques et apporteuse

de solutions d'assurance, elle gère les contrats de prévoyance pour leur compte et remplit leurs obligations à ce titre. Elle propose également son expertise et ses ressources dans les domaines juridique, financier, comptable, actuariel, de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques. L'UNMI permet ainsi aux mutuelles à taille humaine de développer leur activité à coût maîtrisé et en toute indépendance.



## 5 QUESTIONS À CLÉMENCE SCOTTEZ, CHEFFE DU SERVICE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES À LA CNIL

“Grâce au travail accompli avec le pack de conformité, le bilan de la mise en œuvre du RGPD dans le secteur de l’assurance est positif.”

**Clémence Scottez**  
Cheffe du service des affaires économiques à la CNIL

*Grâce au travail accompli avec le pack de conformité, le bilan de la mise en œuvre du RGPD dans le secteur de l’assurance est positif.*

**Pour appliquer le règlement général sur la protection des données dans le secteur de l’assurance, des outils sont disponibles sur le site de la CNIL et un nouveau guide paraîtra bientôt. Le point avec Clémence Scottez, cheffe du service des affaires économiques à la CNIL.**

**Quel est le bilan de la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données, le RGPD, quelques mois après son entrée en application le 25 mai 2018 ?**

**Clémence Scottez :** La CNIL entretient des relations de longue date avec les organisations professionnelles du secteur de l’assurance. En 2014, nous avons notamment créé un Club Conformité afin de mettre en œuvre un pack de conformité Assurance, toujours

utilisé aujourd’hui. Les autorisations uniques et normes intégrées dans ce pack sont toujours utiles et offrent aux sociétés qui s’y étaient conformées, avant mai 2018, un délai de trois ans pour réaliser une analyse d’impact portant sur les traitements à risque.

La CNIL travaille actuellement avec la Fédération française de l’assurance à la rédaction d’un guide permettant d’actualiser le pack de conformité, au regard du RGPD. La FFA devrait discuter de ce document avec ses membres d’ici à la fin de l’année. Ce guide, dont la forme n’est pas encore définie (guide, lignes directrices “CNIL” ou encore fiches pratiques), devrait ainsi être finalisé au premier semestre 2019. L’objectif est de mettre à disposition un outil réellement pratique, qui tout en étant directif permette une adaptation à chaque cas. En attendant,

grâce au travail accompli avec le pack de conformité, le bilan de la mise en œuvre du RGPD dans le secteur de l'assurance est positif.

### **Quels sont les chiffres significatifs de ce bilan ?**

**C.S. :** À la fin octobre 2018, 2 179 organismes de la finance et l'assurance avaient désigné un responsable du traitement des données, dont l'UNMI. Le secteur se classait en cinquième position pour le nombre de notifications de violations de données à la CNIL. Au total, et tous secteurs confondus, quelque 800 notifications nous étaient parvenues, dont plus de la moitié concernaient des actes de piratage, d'hameçonnage ou de logiciels malveillants effectués par des tiers. Venaient ensuite les envois d'emails à de mauvais destinataires par erreur du personnel. Dans 20% des cas, la cause est inconnue ou indéterminée. C'est dire l'importance de mieux protéger les données en appliquant strictement le RGPD. Pour prévenir leur violation, il faut penser à leur sécurité en amont de tout projet, et y veiller par des mises à jour régulières des systèmes, serveurs et bases de données. Informer régulièrement le personnel sur les risques et les enjeux de la sécurité informatique est également essentiel.

### **Que se passe-t-il en cas de manquement au règlement constaté par la CNIL ?**

**C.S. :** Lorsque l'organisme s'est efforcé de remplir ses obligations mais a commis une erreur dans l'application du RGPD, nous tenons compte de sa bonne foi. Nous l'accompagnons dans sa démarche de conformité dans un esprit de coopération. Nous le faisons en répondant à des questions concrètes. La sanction n'intervient que si nous ne trouvons pas de solution ensemble.

### **Comment la CNIL aide-t-elle les organismes d'assurance à mettre en œuvre le RGPD ?**

**C.S. :** Deux outils essentiels sont à leur disposition sur le site de la CNIL. Un registre-type des traitements des données personnelles

répond aux besoins les plus courants, en particulier pour les petites structures. Un logiciel téléchargeable, sous licence libre, permet ensuite de réaliser l'étude d'impact relative à la protection des données. Cet outil décline la méthode d'analyse de la CNIL et permet d'adapter les contenus aux spécificités de chaque secteur. Nous avons aussi publié récemment la liste des traitements qui nécessitent une telle étude. Cette liste a été validée au niveau européen par le CEPD (Comité européen de la protection des données), afin qu'il n'y ait pas d'incohérence.

Nous organisons également des ateliers ouverts à l'ensemble des responsables des traitements de données et plus particulièrement les DPO, qu'ils représentent un organisme ou, ce qui est une pratique moins connue, qu'ils soient mutualisés par une association, une union ou une fédération. Il leur est possible de s'inscrire depuis le site de la CNIL.

### **Existe-t-il un projet de certification ?**

**C.S. :** La certification RGPD des traitements est à l'étude au niveau européen. L'alternative est la publication d'un code de bonne conduite, dont le respect par les sociétés y adhérant, devra être contrôlé par un organisme indépendant agréé par une autorité de protection des données. Aucun organisme d'assurance n'a encore un tel code.

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

Découvrez l'interview complète en vidéo sur le site [www.unmi.eu](http://www.unmi.eu)

# À L'UNMI, LA PARITÉ EST UNE RÉALITÉ



**Instrument au service de l'égalité professionnelle, la parité homme-femme peut-être vécue comme une contrainte. A l'UNMI, nulle discrimination positive ni quota ! Priorité aux compétences, à leur développement et leur reconnaissance avec une bonne qualité de vie au travail.**

À l'UNMI, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes à occuper des postes d'encadrement. Certaines remplissent les plus hautes fonctions, à commencer par la Directrice générale, Loredana Maïer, promue à la tête de l'UNMI en janvier 2017. Elle était alors en charge du Pôle juridique et conformité de l'Union depuis moins d'un an. Ses missions ont été reprises par une femme. Les quatre fonctions clés définies par la réglementation Solvabilité 2 sont ainsi exercées à parité : une autre femme est responsable de la gestion des risques et des hommes de l'audit et l'actuariat.

*"Souscription, prestations, informatique... Les femmes sont aussi présentes que les hommes dans l'encadrement à l'UNMI, sans que nous nous posions la question lors du recrutement, explique Émilie Lannoy, Responsable des ressources humaines. Les compétences priment et pour cela la formation est ouverte à tous."*

Émilie elle-même a été nommée RRH en juillet 2017 après une intégration réussie comme Assistante de direction et de gouvernance, et plusieurs années d'expérience au sein de l'administration hospitalière. Sa priorité a été de mettre en place le télétravail contractuel, dont le régime juridique a été assoupli par

les ordonnances Macron de septembre 2017. *"Pour le moment, le télétravail est réservé aux cadres au forfait jours et limité à un jour par semaine, explique Émilie Lannoy. Certains y recourent régulièrement, d'autres occasionnellement ou jamais. Il est encore trop tôt pour faire le bilan mais c'est une bonne solution pour mieux concilier vies professionnelle et privée, autant pour les femmes que pour les hommes"*.

L'UNMI a également mis en œuvre le droit à la déconnexion, conformément à la loi El Khomri du 8 août 2016. Respectueuse du droit, elle l'est plus encore de ses salariés et de leur bien-être au travail. Toute l'entreprise se réunit tous les deux ans en séminaire afin de renforcer les liens entre les équipes dispersées sur plusieurs sites. Et toutes les occasions sont bonnes pour se retrouver : Coupe du monde de football, jeux-concours, Père Noël secret, opérations de mécénat comme la course solidaire interentreprises organisée par Special Olympics France en juin 2018...

Les collaborateurs et collaboratrices de l'UNMI bénéficient enfin d'avantages sociaux qui contribuent à leur qualité de vie dans son ensemble : allocations, primes et autres chèques cadeaux au fil des événements de l'année et de la vie, notamment. *"La qualité de vie au travail, c'est un tout, souligne Émilie Lannoy, et pour être attractive, une entreprise doit penser à tout"*.

## Les chiffres clés de la parité au 30 novembre 2018

- 44 salariés dont 28 femmes ;
- 28 postes d'encadrement dont 14 tenus par des femmes ;
- 2 femmes et 2 hommes aux 4 fonctions clés : audit, risques, juridique et conformité, actuariat.